



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8159^e séance

Mercredi 17 janvier 2018, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Umarov/M. Sadykov	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M^{me} Hajer Sharief, cofondatrice de l'organisation Together We Build It. M. Salamé et Mme Sharief participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tunis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Salamé, de l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires de la Suède, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et de M^{me} Sharief.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Kazakhstan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil des efforts que déploie l'ONU pour mettre fin à la crise en Libye.

Je voudrais indiquer que l'ONU est prête à accroître sa présence en Libye. Notre complexe a été aménagé et des mesures de protection ont été prises afin que nous puissions augmenter le nombre de membres du personnel qui travaillent et résident dans la capitale – bien entendu, dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent.

Dans le même temps, nous sommes en train d'étendre notre présence dans l'ensemble du pays et de visiter les différentes communautés en Libye. Au cours des semaines et des mois à venir, nous continuerons à établir des contacts avec plus de villes et de villages.

Seule une bonne compréhension de la situation dans le pays nous permettra de mettre efficacement en œuvre le Plan d'action pour la Libye et d'aider ses citoyens à mettre un terme à une transition qui n'a que trop duré.

Le 17 décembre 2017, c'était le deuxième anniversaire de l'Accord politique libyen. En dépit des opinions très divergentes sur ce qui risquait d'arriver à l'occasion de cet anniversaire, les Libyens ont finalement choisi de passer la journée sans aucune violence ni manifestation importante. C'est en grande partie grâce à l'unité du Conseil que cet anniversaire s'est déroulé pacifiquement. La déclaration du Président du 14 décembre (S/PRST/2017/26) a permis de faire passer un message clair : la communauté internationale appuie l'Accord et ne tolérera aucune tentative de le saboter. Cette position a été réitérée par trois pays voisins, dont les ministres des affaires étrangères se sont réunis à Tunis le 17 décembre 2017.

Qu'il s'agisse de l'adoption de la législation électorale ou des nominations à des postes souverains, comme celui de gouverneur de la Banque centrale de Libye, toutes les mesures doivent être prises conformément à l'Accord tant que celui-ci reste en vigueur. Concrètement, cela signifie qu'il faut préserver l'harmonie entre la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État.

Nous devons rester vigilants. Même si la date du 17 décembre est derrière nous, le spectre de la violence est toujours présent. Les forces militaires font étalage de leur force dans de nombreuses régions du pays. Près de la frontière avec la Tunisie, il y a eu des affrontements entre des forces affiliées à deux communautés rivales.

La zone à l'est de Tripoli reste une poudrière inquiétante. Les tensions se sont également intensifiées autour de la ville de Derna. La véritable raison pour laquelle je ne présente pas mon exposé au Conseil depuis Tripoli, comme je l'avais prévu, mais depuis Tunis, c'est parce que des affrontements sanglants à l'aéroport ont cloué au sol tous les avions à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Mitiga pour toute la semaine. Des civils, hommes, femmes et enfants, continuent d'être tués ou blessés dans des tirs croisés. Des groupes armés s'affrontent sans relâche dans des quartiers résidentiels sans se soucier de la sécurité des civils.

L'embargo sur les armes est plus important que jamais. C'est pour cette raison que les informations récentes faisant état d'une importante cargaison d'explosifs interceptée par les garde-côtes grecs

sont particulièrement alarmantes. Un pays qui compte 20 millions d'armes n'a pas besoin d'une seule arme de plus. J'ai reçu le Groupe d'experts aujourd'hui, et ses membres sont en train d'analyser cette situation avec le professionnalisme qu'on leur connaît. Les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ont été critiques pour le calme relatif dont la Libye a bénéficié ces derniers mois. Ces efforts de prévention des conflits extrêmement chronophages doivent se poursuivre si nous voulons préserver le processus politique.

Ce statut quo fragile et bancal n'est pas viable à long terme. La Libye a besoin d'un gouvernement compétent et efficace, qui puisse fournir les services publics dont le peuple a désespérément besoin, qui soit capable d'unifier les institutions du pays, et qui présidera aux élections qui mettront fin à cette transition. Selon nous, modifier l'Accord politique libyen est le moyen le plus approprié d'y arriver, et pas un jour ne s'est écoulé sans que nous y travaillions. Je juge encourageants les efforts que les membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État déploient pour atteindre cet objectif, et les initiatives qui ont été prises pour parvenir au consensus nécessaire à cette fin. Le travail du comité de rédaction conjoint a cristallisé un consensus sur les ajustements à apporter au pouvoir exécutif. Bien qu'aucun accord officiel n'ait pas encore été conclu, ce consensus est souhaitable et il est possible.

Conformément au Plan d'action, notre travail se concentre principalement sur trois objectifs. Premièrement, en ce qui concerne la Constitution, la Libye a besoin d'un cadre juridique solide et permanent. La transition ne pourra pas prendre fin tant que la Libye n'aura pas de véritable Constitution. Le projet de constitution tel que fourni par l'Assemblée constituante fait actuellement l'objet d'un examen par les tribunaux. Par respect pour les autorités judiciaires libyennes, nous attendons la décision des tribunaux. Je m'attends à ce que cet examen soit conclu très prochainement – en fait, au cours des 10 prochains jours. Une fois qu'une décision sera rendue, nous déterminerons la manière dont nous pourrions appuyer au mieux le processus.

Deuxièmement, en ce qui concerne la reconstruction nationale, le tissu de la société libyenne s'effiloche et sa réparation demande une réconciliation sérieuse. Tant qu'un régime politique national ne sera pas remis sur pied, aucun progrès sérieux ne pourra être réalisé dans l'unification des institutions, la prévention

des accès de violence ou l'acceptation par le plus grand nombre des résultats des élections. Reconstruire un régime politique national libyen demande deux efforts parallèles.

Premièrement, l'ONU a facilité avec succès de nombreux dialogues entre des communautés locales qui étaient auparavant en conflit. Des accords ont été conclus, et des pas sérieux ont été faits pour tourner la page. Des communautés autrefois en désaccord ont montré leur volonté de construire un avenir commun. Le Gouvernement d'entente nationale a récemment commencé à prendre sa part dans ces efforts, comme le prouve son appui à la Feuille de route Misrata-Taouargha et à son financement provisoire. À ce sujet, nous jouerons également notre rôle, en particulier pour garantir un retour dans cette zone en toute sécurité.

Notre autre axe pour la reconstruction nationale consiste à entrer en contact avec les grands acteurs et groupes qui étaient auparavant marginalisés. Ils sont progressivement incorporés au processus politique en tant que partenaires égaux et acceptés, du moment qu'ils s'engagent envers le processus politique. Grâce à des réunions générales, à des allers-retours et à tout autre outil à notre disposition, nous travaillons avec acharnement pour faire tomber les murs entre les factions politiques libyennes et démêler les animosités politiques et locales passées, et avancer ainsi vers la conférence nationale, qui sera un espace qui donnera à tous les Libyens la possibilité de se rassembler et d'adopter une vision commune pour la Libye.

Troisièmement, notre travail se concentrera sur les élections. Le 6 décembre 2017, la Haute Commission électorale nationale a entamé une mise à jour des listes électorales. Il me plaît de constater l'empressement remarquable dont les Libyens, hommes et femmes, ont fait preuve pour s'inscrire. La participation a été plus importante que prévue. Quelque 600 000 Libyens se sont nouvellement inscrits sur les listes électorales en l'espace de six semaines seulement. Le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales dépasse désormais les deux millions, et continue d'augmenter. L'ONU a pu fournir un large appui technique à la Commission pour l'inscription sur les listes et continuera d'évaluer les préparatifs des prochaines étapes.

Toutefois, avant que des élections crédibles ne puissent avoir lieu, il reste encore beaucoup à faire. Il faut se mettre d'accord sur un cadre constitutionnel. Les conditions de sécurité doivent être propices à rendre le processus libre et régulier. Il faut être certain que les

résultats seront acceptés par tous. Que ce soit pour le référendum, l'élection présidentielle ou les élections législatives, des lois sont également nécessaires. Les institutions libyennes compétentes ont l'obligation de produire la législation requise, et ce, conformément à l'Accord politique libyen. J'exhorte ces institutions à éviter la suspicion mutuelle et les actions unilatérales et à placer les intérêts du peuple libyen au-dessus de toute autre considération.

Je remercie les Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, de l'Égypte et de la Tunisie d'avoir pris le temps de me rencontrer et de leur appui solide au Plan d'action pour la Libye. Je suis également reconnaissant au Royaume du Maroc de m'avoir reçu et de son appui constant à notre travail en Libye. J'ai eu l'honneur de rencontrer le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, dont l'appui est très apprécié. Ce mois-ci, je me suis également rendu dans deux pays situés au sud de la Libye, où j'ai eu le privilège de rencontrer le Président Mahamadou Issoufou, au Niger, et le Président Idriss Deby Itno, au Tchad, deux pays fortement touchés par l'évolution de la situation en Libye. J'ai grandement bénéficié de leur sagesse.

Notre relation avec l'Union africaine est de la plus haute importance pour la MANUL. Je reviens cette semaine d'Addis-Abeba, où j'ai rencontré des responsables de la Commission de l'Union africaine pour discuter du renforcement de notre coopération et de l'appui de la Commission de l'Union africaine à la Libye. Ce mois-ci, j'ai eu l'honneur de rencontrer à deux reprises le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et d'échanger avec lui, et nous avons partagé les mêmes points de vue sur la marche à suivre.

La crise politique en Libye s'accompagne d'une crise humanitaire de la même ampleur. Seul un Gouvernement fort et efficace peut inverser la tendance et mettre fin aux souffrances, mais ces souffrances ne peuvent attendre. Pour répondre aux besoins les plus urgents, l'ONU lancera la semaine prochaine un plan d'aide humanitaire. Ce plan ciblera les personnes qui se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables, en se concentrant sur les interventions vitales telles que les services de base, la fourniture d'un abri, l'alimentation et le déminage. Le Fonds de stabilisation pour la Libye est un autre outil important permettant d'aider les communautés. Ces actions concrètes sont désormais largement saluées par le peuple libyen. Je remercie les donateurs qui ont contribué à

l'un de ces deux fonds, et je presse le Gouvernement d'entente nationale de jouer son rôle lui aussi.

La situation tragique dans laquelle se trouvent de nombreux migrants en Libye est une préoccupation humanitaire majeure. J'ai vu certaines de ces situations de mes propres yeux le mois dernier lorsque j'ai visité un centre de détention à Ghariyan. En outre, nous avons des preuves que de nombreux migrants subissent de graves violences à l'intérieur et à l'extérieur des lieux officiels de détention, notamment diverses formes de violences sexuelles. Nous continuons de presser les autorités d'éradiquer ces crimes monstrueux et de traduire les responsables en justice. Par ailleurs, vu que plusieurs incidents sérieux ont eu lieu contre des acteurs humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions, j'exhorte le Gouvernement à garantir leur sécurité. Je salue également la solide coopération entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Comme les membres le savent, une équipe de travail a été établie entre nos trois organisations, et elle a fait des progrès dans l'appui au retour volontaire des migrants. La MANUL, qui copréside le groupe opérationnel à Tunis, se consacre pleinement à ces efforts.

Toutefois, l'accent que nous mettons sur les migrations ne doit pas nous faire oublier les nombreux Libyens qui sont détenus sans procès et qui font souvent l'objet de mauvais traitements. L'incapacité à remédier aux mauvais traitements des prisonniers alimente les conflits locaux et nuit aux efforts de réconciliation nationale et d'édification d'un État de droit.

Il faut des changements en profondeur, des changements qui n'ont que trop tardé. Ce qui nous inquiète le plus, ce sont les desseins d'individus prédateurs qui continuent de prévaloir aux dépens de l'intérêt collectif. Aucune solution politique ne sera durable s'il n'est pas mis fin à l'économie de prédation qui domine la scène libyenne ces dernières années. Très souvent, les ressources publiques sont utilisées pour servir des fins autres que le bien des Libyens.

Les conflits liés aux ressources sont, en effet, au cœur de la crise libyenne. La Mission n'épargnera aucun effort pour faire en sorte que les richesses nationales soient affectées à la fourniture de services publics et non à des intérêts spéciaux. Cela est d'autant plus nécessaire que les pénuries de carburant, les pannes d'électricité et les coupures d'eau sont fréquentes partout dans le pays. Quelle cruelle ironie du sort qu'un pays si bien pourvu connaisse régulièrement de telles pénuries!

Je note encore une fois qu'il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que les fonds libyens qui sont encore gelés soient effectivement gérés pour garantir l'avenir. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que ce soit vraiment le cas.

Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, s'est rendu en Libye du 9 au 12 janvier. Sa visite ne pouvait mieux tomber et elle a été très bien accueillie. Elle a été l'occasion d'adresser un message de fermeté aux dirigeants politiques et militaires libyens, à savoir que le moment est venu de faire des concessions dans l'intérêt du peuple libyen. Au nom du Secrétaire général, M. Feltman a demandé instamment à ses interlocuteurs libyens de s'engager à œuvrer véritablement de concert pour mettre en œuvre le Plan d'action et créer les conditions nécessaires pour mettre fin à la période de transition.

Je voudrais une fois de plus remercier le Conseil de son attachement au Plan d'action des Nations Unies pour la Libye et de son appui constant à l'action que nous menons pour mettre fin à la crise dans ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Schoulgin Nyoni.

M^{me} Schoulgin Nyoni (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par cette même résolution. Le rapport couvre la période allant du 17 novembre 2017 au 17 janvier 2018, période durant laquelle le Comité a traité de divers aspects du régime de sanctions via la procédure d'approbation tacite.

Le Comité a approuvé deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes adressées en vertu du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011) par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le Comité a aussi reçu deux notifications après livraison, l'une de la MANUL et l'autre des Pays-Bas, relatives à des articles précédemment exemptés. Il a également reçu une mise à jour de la part de la MANUL sur les problèmes rencontrés pendant et après le transfert d'articles exemptés. La notification après livraison adressée par les Pays-Bas contenait aussi cette information. Le Comité a répondu à une lettre de la Turquie, qui a communiqué volontairement une

information sur le don de certains articles tombant sous le coup de la dérogation à l'embargo sur les armes figurant au paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013).

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a répondu à deux demandes de conseil, l'une de l'Algérie et l'autre d'un Département des Nations Unies, relatives à la portée de cette mesure et à son application.

Pour ce qui est des mesures visant à empêcher l'exportation illicite, depuis la Libye, de pétrole, notamment de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, le Conseil se souviendra que deux navires – le *Capricorn* et le *Lynn S* – sont actuellement inscrits sur la liste des sanctions du Comité. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une lettre de la République arabe syrienne l'informant que le *Capricorn* a déchargé du diesel dans les réservoirs de la Compagnie syrienne de transport pétrolier et que le Gouvernement a depuis informé toutes les autorités concernées qu'elles ne devaient plus recevoir ce navire. La réponse du Comité est encore à l'examen. Le 27 novembre 2017, sur la base d'éléments reçus de son Groupe d'experts, le Comité a mis à jour les informations figurant dans la liste concernant le *Capricorn*, indiquant que l'État du pavillon, précédemment la Tanzanie, était désormais inconnu.

Pour ce qui est du *Lynn S*, toujours sur la base d'informations reçues de la Libye et du Groupe d'experts, le Comité a adressé des lettres aux États de destination concernés, leur demandant des clarifications sur la question.

Le 16 janvier 2018, le Comité a reçu un rapport d'activité du Groupe d'experts en application du paragraphe 14 de la résolution 2362 (2017). Le Comité prévoit d'examiner le rapport et les recommandations le 9 février.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Schoulgin Nyoni de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sharief.

M^{me} Sharief (*parle en anglais*) : Tout membre de la société civile libyenne se réjouirait de se voir offrir la même occasion que celle qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil. Je remercie le Kazakhstan de m'avoir invitée aujourd'hui en tant que représentante de l'organisation Together We Build I pour faire connaître au Conseil le point de vue de la société civile.

La Libye dont nous parlons aujourd'hui n'est plus le pays riche qu'elle était. Aujourd'hui, les femmes, les hommes, les jeunes et même les personnes âgées dorment

devant les banques dans l'espoir de pouvoir retirer un peu d'argent pour couvrir leurs besoins de base. Dans les hôpitaux, les patients doivent apporter leurs propres médicaments, étant donné que les hôpitaux ne disposent même pas de ces ressources essentielles.

La semaine dernière, j'ai rencontré une collègue militante dont le visage était marqué de bleus et de contusions après qu'elle avait été sévèrement battue par les membres d'un groupe armé dans les rues de Tripoli. En 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1973 (2011), qui appelait à assurer la protection des civils en Libye.

La Libye dont nous parlons aujourd'hui connaît des formes de violence qui vont bien au-delà de celles que le Conseil de sécurité visait à empêcher en 2011. Pour de nombreux Libyens, cette résolution était alors une providence. Elle signalait que la communauté internationale et le Conseil de sécurité étaient prêts à user de leur pouvoir pour secourir et protéger les civils.

Mais notre espoir s'est transformé en désespoir, de nombreux Libyens ayant vite compris que la communauté internationale et le Conseil les abandonnaient. Il n'y avait ni plan ni stratégie de suivi pour donner aux Libyens les moyens d'agir une fois terminée l'intervention militaire. Il n'y avait pas non plus de plan pour aider à se relever de l'extrême forme de violence qui s'est installée dans la société en 2011.

Lorsque j'étais bénévole à l'hôpital central de Tripoli pendant le conflit de 2011, j'ai été frappée par le fait que le premier patient que j'ai rencontré n'était pas une victime typique du conflit comme je le voyais dans les médias. C'était un civil qui avait été blessé alors qu'il se rendait à l'épicerie. Je me rappelle encore ce qu'a dit son fils lorsque son père est décédé quelques jours plus tard : « Que leur a fait mon père? », s'est demandé le jeune garçon en larmes. À ce moment précis, j'ai su que l'action de la communauté internationale n'avait pas fait que changer un régime politique; elle avait changé dramatiquement la vie des gens. Mais, malgré toutes les déceptions, la violence extrême et le manque de ressources dont souffre le pays, les Libyens font de leur mieux pour que la vie continue.

En Libye, nous continuons d'avoir grandement besoin de l'appui de la communauté internationale, mais il faut qu'à l'avenir cet appui soit reconçu totalement et de façon urgente pour donner aux Libyens, notamment aux hommes et aux jeunes, les moyens de participer activement à la consolidation de la paix. Il ne faut pas

que l'action d'aide internationale menée en 2011, qui a directement affecté les structures du pouvoir sur le terrain, se répète.

Donc, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la Mission d'appui des Nations Unies pour la Libye (MANUL), il faut répondre à ces questions cruciales : qui reçoit l'aide de la communauté internationale? Qui est invité à prendre part aux négociations et qui a besoin de médiation? Qui est reconnu par le Plan d'action comme un acteur important et quelles sont les menaces à la sécurité que le Plan d'action identifie comme étant prioritaires?

Par exemple, la menace posée par la porosité des frontières libyennes est une question de sécurité humaine, étant donné qu'elle permet le trafic d'armes et de personnes. Or, la plupart des efforts déployés récemment par la communauté internationale ne s'y attaquent que comme s'il s'agissait d'une menace liée à l'immigration. Pour la Libye, l'extrémisme violent est une menace pour les libertés individuelles et les droits de l'homme, alors que pour la communauté internationale, il n'est considéré que comme une menace extérieure visant l'Occident.

Le Plan d'action de la MANUL doit impérativement mettre l'accent sur le rôle de la société civile. À cet égard, je voudrais me concentrer sur les femmes et les jeunes. En Libye, il existe de nombreuses initiatives nationales et locales qui renforcent la paix, la prévention des conflits et le règlement des conflits. Mon organisation – Together We Build It – a créé le Réseau 1325 en Libye, qui travaille dans différentes régions du pays pour donner aux femmes et aux jeunes une plateforme leur permettant de se développer dans les domaines de la sécurité humaine, de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

Le travail de mon organisation en tant qu'acteur de la société civile a inspiré un grand nombre de femmes et de jeunes à jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix dans le pays. Nous avons récemment lancé une nouvelle plateforme appelée Paix et sécurité du point de vue des femmes libyennes, à laquelle plus d'un millier de Libyennes ont adhéré en moins de trois jours. Cela montre que les femmes et les jeunes participent aux efforts de paix à l'échelon local chaque fois que l'occasion se présente. Toutefois, leurs efforts doivent être soutenus par la communauté internationale pour que les résultats de leur action se fassent sentir dans l'ensemble du pays.

Déterminer le véritable problème est la première étape pour trouver la bonne solution. À cet égard, le problème en Libye n'est pas seulement lié au conflit, mais aussi à la manière dont les parties au conflit communiquent entre elles. Une partie de la solution libyenne serait d'établir des voies de communication non seulement entre les parties directement impliquées dans le conflit, mais aussi entre tous les acteurs en Libye – les acteurs étatiques comme non étatiques, y compris la société civile. Ces voies de communication doivent permettre à tous les acteurs d'échanger sur un pied d'égalité leurs observations, leurs opinions et leurs sentiments.

Si le Plan d'action de la MANUL veut réellement être un programme commun où les intérêts internationaux répondent aux priorités et aux besoins libyens, alors les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) doivent être systématiquement prises en compte dans la mise en œuvre de tous ses aspects. Ces résolutions doivent lui servir de lignes directrices, non seulement pour que les femmes et les jeunes puissent diriger des efforts de médiation et contribuer au règlement des conflits, mais aussi pour remédier aux problèmes structurels de longue date qui souvent entravent la pérennisation de la paix. À ce titre, étant donné notre foi en l'Organisation des Nations Unies et ses principes, et sur la base de notre conviction que la paix est fondée sur l'égalité, la justice, la sécurité démilitarisée, la non-violence et la transformation sociale sans exclusive, nous exhortons la MANUL et le Conseil de sécurité à veiller à l'application intégrale de la résolution 2376 (2017), adoptée récemment, et à prendre en compte la problématique hommes-femmes en garantissant la participation pleine et effective des femmes au processus de transition démocratique, aux efforts de réconciliation, au secteur de la sécurité et aux institutions nationales, conformément à la résolution 1325 (2000). En outre, pour que la résolution 2376 (2017) puisse être mise en œuvre, il faudra prévoir des ressources humaines et financières spécifiques.

La société libyenne est composée à plus de 50 % de femmes et à plus de 50 % de jeunes. À la lumière du processus politique en cours, il est clair que les personnes chargées d'instaurer une paix pérenne dans notre pays ne reflètent pas sa structure démographique. Nous aimerions que les femmes et des jeunes soient mieux représentés dans le processus politique et y participent davantage. Nous voudrions également que la MANUL garantisse la participation effective des femmes et des jeunes à la prochaine conférence

nationale. Nous souhaitons que les femmes et les jeunes participent à toutes les réunions de la conférence, qu'elles soient publiques ou à huis clos. En outre, nous voudrions que la prochaine loi électorale garantisse aux femmes et aux jeunes des chances égales de participer, en prévoyant un quota minimum pour les femmes et un quota minimum pour les jeunes. Par ailleurs, en tant que composantes de la société civile libyenne, nous aimerions que le Représentant spécial du Secrétaire général tienne des réunions régulières avec les femmes et les jeunes afin de les consulter sur tous les aspects du Plan d'action de la MANUL; renforce les efforts de désarmement, étant donné que le désarmement est un élément clef pour empêcher une nouvelle escalade du conflit; et promeuve la participation pleine et effective des femmes et des jeunes à toutes les discussions en matière de désarmement.

Les Libyens souhaitent vivre dans une société sans violence. Dans le cadre des efforts menés à cette fin, il est essentiel de veiller à ce que les violations des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et sexiste, fassent l'objet d'une enquête et d'un suivi, et de garantir la sécurité, la dignité et les besoins à long terme des victimes et de leur famille. Les organisations locales de la société civile, notamment les organisations locales de femmes et de jeunes, doivent être soutenues pour qu'elles puissent plaider en faveur de cette approche.

Je voudrais terminer ma déclaration en me faisant l'écho des paroles de Tawfiq Bin Saud, un jeune militant qui a été tué en 2014. Il a déclaré que la recherche de la paix ne devait jamais cesser; seule la guerre devait cesser. Tous les Libyens rêvent de prospérité, de paix et de stabilité. La responsabilité de réaliser ce rêve repose sur les épaules du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Sharief de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé et M^{me} Schoulgin Nyoni de leurs exposés.

Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à M^{me} Sharief, notre intervenante de la société civile, que je remercie de nous avoir transmis un message aussi puissant et d'avoir éloquemment souligné l'importance d'un processus de paix inclusif qui englobe, en particulier, les femmes et les jeunes. En guise de suivi au présent débat, peut-être serait-il utile que la Mission

d'appui des Nations Unies en Libye nous en dit plus sur la manière dont elle intègre la problématique hommes-femmes dans son travail.

Je voudrais commencer par remercier le Représentant spécial Ghassan Salamé d'avoir fait le point sur le processus politique et réaffirmer le plein appui du Royaume-Uni à ses efforts. Dans la déclaration du Président du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/26), le Conseil de sécurité a demandé instamment à toutes les parties d'appuyer le processus politique dans un esprit de compromis dans l'intérêt du peuple libyen. Cela suppose notamment d'appuyer les efforts déployés par M. Salamé pour obtenir leur consentement à une modification de l'Accord politique libyen et leur engagement en faveur du séquençage du Plan d'action des Nations Unies.

Comme M^{me} Sharief l'a souligné, la société civile a un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que la voix de la population soit également entendue dans les discussions sur l'avenir du pays. Tous les Libyens, quels que soient leur âge, leur sexe ou leurs origines, doivent se sentir représentés et compris par leurs dirigeants politiques. Cela les encouragera à soutenir leurs dirigeants politiques et instaurera la confiance à l'égard du processus politique. Dans l'immédiat, ce qu'il faut avant tout, c'est mettre en place un programme politique plus inclusif. C'est là un impératif si l'on veut que le pouvoir exécutif soit mieux à même d'améliorer la sécurité, les droits de l'homme et la situation économique en Libye. Un règlement politique plus inclusif permettrait également de créer un contexte plus propice à la préparation des élections. Nous nous félicitons que le Représentant spécial ait insisté sur la nécessité de veiller à ce que les bonnes conditions soient en place avant les élections, y compris en prenant les mesures politiques, législatives et sécuritaires nécessaires à leur succès.

Ainsi que nous l'avons vu lors des affrontements à l'aéroport de Mitiga lundi, la situation en matière de sécurité en Libye demeure très préoccupante. Comme nous l'avons déjà indiqué, il ne peut y avoir de solution militaire en Libye. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et apporter leur soutien à la réconciliation nationale, y compris la réconciliation des forces de sécurité. Des forces de sécurité unifiées, sous le commandement du Gouvernement civil, représentant et travaillant pour tous les Libyens, permettront également de lutter durablement contre la menace posée par les groupes extrémistes. Elles contribueront à mettre fin à l'impunité des groupes armés, qui sont inextricablement

liés à la situation très grave en matière de droits de l'homme.

Les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement en Libye sont propices aux exactions et aux violations du droit international humanitaire, qui sont commises contre les civils, les personnes déplacées et les migrants. Nous appuyons pleinement le travail accompli par l'Équipe spéciale de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU pour lutter contre l'esclavage en Libye. Nous demandons que toutes les parties qui sont soupçonnées d'avoir commis ou ordonné de telles violations des droits de l'homme ou de ne pas les avoir empêchées fassent l'objet d'enquêtes approfondies et, si elles sont reconnues coupables, qu'elles répondent de leurs actes. Nous sommes également prêts à envisager de sanctionner les individus impliqués dans la traite d'êtres humains, une forme d'esclavage contemporain.

Nous sommes aussi préoccupés par les restrictions signalées des libertés civiles et politiques et par l'intimidation des organisations de la société civile, des fonctionnaires, des groupes religieux et des minorités nationales, notamment les attaques récentes contre des lieux saints soufis et des représentants amazighs. Ces groupes doivent être autorisés à participer à la société libyenne et au processus politique.

Enfin, s'agissant de la situation économique, le Conseil de sécurité doit continuer de protéger la population libyenne des difficultés économiques, y compris en appuyant le relèvement de l'économie et les prestations de services dans l'ensemble du pays. Nous devons agir fermement contre les tentatives de vente illicite de pétrole et d'établissement d'institutions parallèles. Nous devons continuer de veiller à ce que les mesures de sanction restent adaptées à la situation sur le terrain. Cela comprend le travail que nous avons fait pour lutter contre la contrebande de mazout. Toutefois, nous devons également être prêts à rectifier les conséquences imprévues, et notamment à aborder question de la dépréciation des fonds gelés de la Libyan Investment Authority, qui restent gelés à la demande du Gouvernement libyen jusqu'à leur restitution à terme au bénéfice du peuple libyen.

Un gouvernement stable, unifié et inclusif est la meilleure façon d'améliorer les conditions de sécurité, les perspectives économiques et la situation des droits de l'homme de millions de Libyens, et d'améliorer également la paix et la sécurité mondiales et notre capacité de relever les défis de la migration. Nous devons rester soudés dans notre appui aux efforts faits par le

Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour atteindre cet objectif. À son instar, nous exhortons les dirigeants politiques libyens à donner la priorité à leur pays.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas tient à exprimer ses sincères remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, à l'Ambassadrice Schoulgin Nyoni et à M^{me} Hajer Sharief pour la clarté de leurs déclarations. Nous nous félicitons de l'appel de M^{me} Sharief en faveur d'une approche inclusive, qui tient compte notamment des vues de la société civile et, en particulier, des femmes et des jeunes.

Qu'il me soit permis de me concentrer sur trois aspects importants : la fin de la crise politique, la situation des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, et la coordination des efforts internationaux.

Ma première observation concerne le processus politique. L'année 2018 sera cruciale pour la Libye. Le peuple libyen attend depuis longtemps la fin de la transition politique de son pays. Il ne faut pas laisser passer l'occasion actuelle d'atteindre cet objectif au moyen de l'application réussie du Plan d'action. Nous sommes vivement préoccupés par les affrontements survenus lundi à l'aéroport de Mitiga, qui malheureusement sont symptomatiques du contexte sécuritaire fragile dans lequel se déroule la transition de la Libye.

Le Royaume des Pays-Bas appuie pleinement le Plan d'action du Représentant spécial, M. Salamé. Son succès dépendra avant tout de la volonté politique et du courage des parties libyennes, qui doivent prendre les mesures requises. Nous appelons toutes les parties à continuer de travailler dans le cadre de l'Accord politique libyen. Cet accord reste le seul cadre viable pour mettre fin à la crise politique libyenne. Dans ce contexte, nous exhortons les délégations de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État à parachever rapidement leurs négociations sur un ensemble limité d'amendements à l'Accord politique libyen. Pour bien préparer les élections, la séquence des opérations figurant dans le Plan d'action sera d'une importance essentielle. Des résultats concrets à l'issue des négociations sur les amendements donneront l'élan nécessaire à sa mise en œuvre et assureront les fondements de l'étape suivante, la convocation d'une conférence nationale.

Ma deuxième observation concerne la situation des droits de l'homme et la culture d'impunité qui prévaut en Libye. Le Royaume des Pays-Bas reste

vivement préoccupé par les graves violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, qui se poursuivent dans l'ensemble de la Libye. La situation des droits de l'homme des migrants et des réfugiés reste particulièrement préoccupante. Des mesures immédiates doivent être prises pour améliorer leur sort et la communauté internationale, y compris le Conseil, doivent faire davantage. Le démantèlement des réseaux criminels de traite qui exploitent les migrants et les réfugiés et qui déstabilisent la Libye nécessite notre attention particulière. Pendant notre mandat au Conseil, nous examinerons, notamment par l'intermédiaire du régime de sanctions contre la Libye, de nouvelles façons de combattre ces pratiques inhumaines.

Nous nous félicitons des mesures résolues prises par l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les pays d'origine et les autorités locales pour faciliter le retour sûr dans leur foyer d'un nombre croissant de migrants qui étaient confrontés à des situations graves en Libye. Cela démontre l'importance de notre coopération renforcée. Des efforts conjoints peuvent aboutir à des solutions concrètes et humaines dans le domaine très complexe des migrations.

L'impunité en Libye demeure un grave problème. En 2014, Salwa Bughaighis, une défenseure de premier plan des droits des femmes en Libye, a été brutalement assassinée. Son cas n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres qui n'ont pas encore fait l'objet d'enquêtes ni de poursuites. Nous exhortons toutes les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire et nous réaffirmons que tous les responsables de violations et d'atteintes doivent être traduits en justice. Il est essentiel que nous répondions aux appels pour que les responsabilités soient établies, conformément aux résolutions 1970 (2011) et 2174 (2014). Les poursuites judiciaires aideront à prévenir de nouvelles atrocités et contribueront donc à pérenniser la paix. À cet égard, nous saluons les efforts de la Cour pénale internationale et nous engageons le Gouvernement libyen, et en fait tous les intéressés, à coopérer pleinement avec la Cour et la Procureure.

Cela m'amène à ma troisième observation, à savoir la coordination des efforts internationaux en Libye. Nous nous félicitons des progrès réalisés pour le retour de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans ce pays. La réinstallation partielle de la MANUL à Tripoli est un pas en avant important. Nous attendons avec intérêt les retours supplémentaires

dans d'autres parties de la Libye, dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permettra. L'expansion de la présence de la MANUL dans le pays facilitera également son rôle de coordination dans les domaines de l'aide humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme, lequel reste vital.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par le programme commun en matière de police et de sécurité de la MANUL et du Programme des Nations Unies pour le développement s'agissant de l'amélioration de la situation sécuritaire à Tripoli, bien que les affrontements de lundi aient indiqué qu'aucun progrès ne peut être considéré comme acquis.

Enfin, avec le lancement du Plan d'action en septembre, les parties libyennes ont reçu une nouvelle occasion d'orienter leur pays vers un avenir de stabilité et de prospérité. Il leur incombe maintenant de faire preuve de courage et de leadership pour consentir les compromis nécessaires.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour son exposé très précieux et saluer à nouveau ses efforts continus dans la recherche d'une solution politique. Je voudrais l'assurer ici, au nom de la France, de notre plein et entier soutien. Je remercie également M^{me} Hajer Sharief, qui nous a permis d'entendre la voix de la société civile libyenne, soulignant combien il est important, dans le cas de la Libye et plus largement, de permettre une participation effective des femmes aux processus de paix. Je remercie enfin la Représentante permanente adjointe de la Suède pour son exposé éclairant sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Qu'il me soit permis de souligner trois points principaux.

Le premier point, concernant la situation politique en Libye, c'est que la stabilisation de la Libye est plus que jamais une priorité de premier plan pour la France. La mise en œuvre du Plan d'action du Représentant spécial est la clef pour atténuer les tensions et parvenir à une solution politique inclusive. Nous continuons donc d'apporter tout notre soutien au Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, dans cette mission. Des premières étapes positives ont déjà été franchies dans le cadre du processus politique. Les consultations entre les deux chambres ont permis de faire émerger un consensus sur des points essentiels dans la révision de

l'Accord politique de Skhirat. Cet accord reste le seul cadre valide et légitime pendant toute la transition, comme l'a rappelé le Conseil dans sa déclaration du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/26). Mais il faut maintenant aller plus loin. Pour cela, et outre la nécessité d'avancer sur l'élaboration de la Constitution, il est essentiel que l'ensemble des acteurs restent engagés tout au long des deux prochaines étapes qui sont devant nous.

La conférence nationale inclusive, d'abord, sera décisive en ce qu'elle doit permettre de contribuer à la réconciliation nationale de tous les Libyens et de sceller le consensus politique nécessaire au bon déroulement des élections.

La deuxième échéance est la tenue d'un processus électoral transparent et démocratique en 2018, qui permettra au peuple libyen de s'exprimer. Comme l'a rappelé le Représentant spécial, la barre des deux millions d'inscrits sur les listes électorales a récemment été franchie grâce aux efforts de M. Salamé, qui ne ménage aucun effort pour réunir les conditions nécessaires au bon déroulement des élections. Nous l'en félicitons. La communauté internationale devra soutenir un processus électoral crédible et transparent. M. Salamé travaille activement à la préparation de ces deux échéances, dont nous connaissons le temps de préparation important qu'elles exigent. Il est essentiel que le Conseil de sécurité lui apporte son plein appui et qu'il appelle tous les acteurs libyens à s'engager résolument et sincèrement dans la mise en œuvre de son plan d'action. C'est le message que le Ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a passé à M. Sarraj et M. Hafter lors de son déplacement en Libye, le 21 décembre.

Mon deuxième message, face à une situation sur le terrain qui reste volatile, consiste à marteler qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye et que tous les acteurs concernés doivent bien s'en convaincre. Alors que des milices radicales ont mené ces derniers jours une nouvelle offensive préoccupante à Tripoli et dans la région de Syrte, où Daech continue à sévir, la France condamne ce recours à la force armée. Vaincre durablement le terrorisme en Libye et assurer une sécurité durable passent par une solution politique, elle-même ancrée dans la réconciliation nationale et la restauration d'un État qui contrôle l'intégralité de son territoire. Dans ce cadre, la Constitution et la construction d'une architecture nationale de sécurité unifiée sous l'autorité du pouvoir civil est une priorité absolue.

Dans ce contexte sécuritaire fragile, la situation économique et humanitaire des Libyens continue de se détériorer. Le Conseil ne peut pas ignorer cette situation, qui pèse sur les équilibres politiques. Notre rôle est aussi de veiller à ce que tous les Libyens puissent bénéficier des richesses considérables de ce pays, en particulier les ressources pétrolières libyennes, qui doivent rester sous le contrôle exclusif du Gouvernement d'entente nationale, conformément aux résolutions du Conseil. Nous ne devons pas hésiter à renforcer les mécanismes de sanction pour lutter contre l'économie parallèle qui nourrit les divisions politiques.

Enfin, je souhaiterais mentionner la situation des migrants qui transitent par la Libye et sont victimes de graves violations des droits de l'homme. Nous maintenons notre dialogue étroit avec nos partenaires et les autorités libyennes afin d'avancer dans les engagements qui ont été pris pour que les migrants soient traités dignement et que la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier soit facilitée, notamment pour l'accès aux centres de détention et l'évacuation des réfugiés et des migrants. La question migratoire a d'ailleurs été au cœur du déplacement du Ministre en Libye le 21 décembre. Le Conseil a rappelé l'importance que les auteurs de ces crimes soient poursuivis par la justice libyenne, mais les individus responsables de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants doivent aussi faire l'objet de sanctions dans le cadre du régime des Nations Unies existant. Nous devons continuer à y travailler ensemble.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Libye doit remplir son obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale dans la conduite de ses enquêtes et en remettant les personnes sous mandat d'arrêt. Ce serait un signal important de l'engagement des parties libyennes aux côtés de la justice pénale internationale et en faveur de la lutte contre l'impunité, qui est essentielle pour préserver la confiance de la population libyenne.

En conclusion, je rappellerai que tous nos efforts doivent converger en soutien au Plan d'action de M. Salamé. Les Libyens, avec l'appui de la communauté internationale, ont un intérêt majeur à voir leur pays avancer sur la voie de la réconciliation nationale et du consensus politique. Dans ce contexte, notre soutien à l'ONU et notre unité au sein du Conseil sont plus indispensables que jamais pour franchir avec succès les différentes étapes du Plan d'action. Le Conseil peut être assuré de la pleine mobilisation de la France en ce sens.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère reconnaissance pour les efforts inlassables que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, afin de réaliser la paix et la stabilité en Libye et de bâtir un avenir prospère pour nos frères libyens. À cet égard, nous ne pouvons qu'attacher une grande importance au rôle que joue la MANUL dans le cadre de ces efforts.

Je remercie également la Représentante permanente adjointe de la Suède, M^{me} Schoulgin Nyoni, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie aussi M^{me} Hajer Sharief des informations précieuses qu'elle nous a fournies sur le rôle vital que joue la société civile dans le processus de stabilisation de la Libye.

Étant donné que c'est la première séance sur la situation en Libye à laquelle participe le Koweït, je réaffirme notre ferme volonté d'appuyer tous les efforts de l'ONU pour mettre fin à la crise dans ce pays, et surtout à réaliser les objectifs énoncés dans le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, notamment la modification de l'Accord politique libyen, l'organisation d'une conférence nationale, la préparation des élections et la fourniture d'une aide humanitaire aux populations dans le besoin, en particulier en cette période cruciale de l'histoire de l'État libyen frère.

Dans le même temps, nous apprécions vivement les efforts considérables déployés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, durant sa visite en Libye la semaine dernière en vue de consolider le processus de transition démocratique. Près de quatre mois se sont écoulés depuis que le Secrétaire général a présenté son plan d'action. Aujourd'hui, nous observons des signes encourageants et des mesures importantes ont été mises en place pour relancer le processus politique libyen. C'est ce que nous a appris l'exposé détaillé présenté par M. Salamé, qui reflète l'étendue des progrès accomplis dans le pays depuis le dernier exposé qu'il a présenté au Conseil (voir S/PV.8104).

Nous n'épargnerons aucun effort pour garantir l'unité du Conseil et éviter de compromettre l'unité du peuple libyen et les perspectives de sécurité et de stabilité en Libye qu'offre l'Accord politique libyen. Nous estimons que l'Accord est le meilleur moyen de parvenir à une solution politique globale dirigée par les Libyens,

de régler la crise libyenne par des moyens politiques et d'endiguer la détérioration de la situation dans le pays. Dans ce contexte, nous tenons à souligner la nécessité que tous les Libyens adhèrent au paragraphe 5 de la résolution 2259 (2015), qui rejette toutes les tentatives de compromettre le processus politique dirigé par les Libyens et facilité par l'ONU. Nous saluons le rôle important que joue le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale à cet égard, ainsi que le rôle de tous les dirigeants libyens dans la promotion de la réconciliation nationale.

Nous suivons de près les sessions du comité de rédaction conjoint, qui est composé de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, en vue de modifier l'Accord politique dans le cadre de réunions organisées par la Tunisie, à laquelle nous exprimons notre reconnaissance. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis dans le rapprochement des positions des parties libyennes et en vue de l'adoption d'un calendrier raisonnable et applicable. Nous soulignons également la nécessité que toutes les parties libyennes aillent jusqu'au terme des négociations visant à introduire les amendements qui s'imposent à l'Accord politique, en particulier compte tenu du fait que la mise en œuvre de l'Accord est considérée comme essentielle à la réussite du processus de transition politique.

Nous exhortons nos frères libyens à accentuer leurs efforts afin de revitaliser le processus politique pour mettre en place une gouvernance unifiée et stable largement représentative en vertu de l'Accord politique. Cela permettrait de convoquer la conférence nationale comme prélude à l'adoption d'un cadre électoral et constitutionnel qui garantirait l'organisation dans le courant de cette année d'élections générales acceptables par tous les Libyens. Ces efforts doivent englober l'adoption d'une nouvelle loi électorale pour organiser le scrutin et permettre à la Haute Commission électorale nationale d'établir les listes électorales définitives et de mener à bien la campagne d'inscription, puisque c'est un élément essentiel à la réussite des élections.

Nous soulignons qu'il importe de créer les conditions propices à la tenue des élections, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan technique, pour garantir la participation du plus grand nombre possible de Libyens. Nous exhortons la communauté internationale et les organisations régionales à dûment appuyer et superviser les élections afin de garantir leur intégrité. Nous appelons la Chambre des représentants à donner sa forme définitive à la nouvelle Constitution

libyenne. Pour ce faire, il faut que les intérêts nationaux l'emportent sur toute autre considération. En effet, tout nouveau retard ne fera que prolonger les souffrances du peuple libyen.

L'État du Koweït a suivi avec beaucoup d'inquiétude les violences survenues récemment dans plusieurs villes libyennes, qui ont coûté la vie à de nombreux innocents. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté l'assassinat du maire de Misrata, Mohamad Eshtewi, fin décembre. Nous appelons les autorités libyennes à traduire en justice les auteurs de ces crimes pour prévenir l'impunité. Nous insistons sur le fait que toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu conclu à Paris le 25 juillet 2017 et respecter pleinement les dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous condamnons en outre tous les actes terroristes commis en Libye et appelons lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sous l'autorité d'un gouvernement civil unifié. Par ailleurs, nous réaffirmons qu'il est essentiel d'unifier et de renforcer les forces armées libyennes, sous l'autorité d'une institution militaire de l'État, afin qu'elles puissent faire face à ces dangers et les prévenir.

Il ne fait aucun doute que les difficultés auxquelles le peuple libyen est confronté se sont aggravées sensiblement du fait de la situation économique qui se détériore de jour en jour à cause de l'instabilité politique. Nous partageons l'opinion de M. Salamé quant à la nécessité de déployer des efforts concertés au niveau international pour aider le peuple libyen à profiter pleinement des richesses abondantes de la Libye. Nous saluons la décision de créer un fonds national pour indemniser les victimes du conflit et espérons qu'on trouvera des solutions appropriées en ce qui concerne les investissements étrangers libyens pour éviter toute perte.

Malheureusement, le problème de l'immigration illégale continue d'entraver les efforts visant à instaurer la sécurité et la stabilité en Libye, que nous appelons tous de nos vœux, en particulier après la découverte, vers la fin de l'année dernière, des pratiques odieuses d'esclavage dont sont victimes bon nombre de migrants. Nous condamnons ces pratiques avec la plus grande fermeté et soulignons que la communauté internationale, en général, et les pays d'origine et de destination, en particulier, doivent s'attaquer aux causes profondes de ce problème, d'autant plus que la Libye, en tant que pays

de transit, pâtit tout autant de cette situation que les pays de destination.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il faut élargir le dialogue sur les amendements à l'Accord politique libyen. Nous estimons que toutes les parties prenantes doivent faire preuve de la souplesse nécessaire pour parvenir aux résultats escomptés.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons du rapport présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, et voudrions saisir cette occasion pour lui réitérer notre plein appui dans l'exercice de ses importantes fonctions. De même, nous tenons à remercier l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni de son exposé sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions également M^{me} Hajer Sharief de son exposé et des informations qu'elle nous a fournies. Sa sincérité, sa force et son engagement en faveur du destin de son pays nous remplissent d'espoir quant à l'avenir de la Libye.

Ma délégation salue l'engagement et la volonté de mener un dialogue politique dont les parties ont fait preuve durant les réunions du comité de rédaction conjoint, tenues en septembre et octobre 2017, en vue de conclure des accords permettant de mettre en œuvre de l'Accord politique libyen. Nous pensons qu'il faut maintenir cet état d'esprit, qui doit se traduire par des résultats concrets en vue de la stabilisation de la Libye.

À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence nationale, prévue en février. Nous espérons que cette conférence sera un espace de rencontre, de réflexion et de conciliation qui permettra au peuple libyen, sans exclusive, de faire des progrès résolus afin de régler les problèmes structurels auxquels il est confronté.

D'un autre côté, nous sommes convaincus qu'il faut continuer à faire fond sur les résultats obtenus par l'Assemblée constituante et renforcer le cadre constitutionnel afin de mettre en place toute l'infrastructure normative nécessaire à la création d'institutions fiables et à même de renforcer le processus politique libyen.

De même, nous saluons les progrès réalisés par la Haute Commission électorale nationale pour ce qui est de l'inscription des électeurs. Il s'agit d'un grand pas en avant, qui permettra de mener à bien les élections

prévues pour l'année en cours, et nous demandons que ces efforts se poursuivent jusqu'à ce que tous les électeurs soient enregistrés.

Nous saluons à cet égard les efforts déployés par les différentes organisations et les acteurs régionaux, tels que l'Union africaine, pour renforcer, appuyer, coordonner la mise en œuvre du processus politique libyen et du Plan d'action lancé par le Représentant spécial.

D'autre part, nous constatons avec une vive préoccupation que la situation des migrants et des réfugiés ne s'est guère améliorée. En effet, selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du 10 janvier, au cours des premiers jours de cette année, les garde-côtes libyens ont récupéré les corps de 443 personnes qui ont perdu la vie en essayant de traverser la mer Méditerranée. Malheureusement, ces victimes s'ajoutent aux plus de 5 000 morts enregistrés au cours de l'année 2017 au large des côtes libyennes.

De même, nous sommes très choqués par les allégations persistantes de violations des droits des migrants, qui sont détenus dans des centres de détention, indéfiniment et dans des conditions inacceptables, et qui sont souvent victimes de traitements dégradants, de torture, de déni d'assistance médicale et de violence sexuelle, ainsi que par les informations alarmantes faisant état de l'existence de marchés aux esclaves. Dans cette optique, nous appelons les parties à tout mettre en œuvre pour prévenir les abus et les violations des droits de l'homme des migrants dans les centres qui sont sous leur contrôle. Nous leur rappelons qu'elles sont tenues d'honorer les obligations qui sont les leurs au titre du droit international humanitaire, en garantissant le respect des droits de ces personnes. Nous appelons de nouveau les autorités libyennes à lancer des enquêtes en vue d'identifier les auteurs de ces violations, afin qu'ils soient immédiatement traduits en justice et répondent de leurs actes.

Par ailleurs, nous déplorons les affrontements armés qui se sont produits dans la ville de Tripoli lundi, le 15 janvier, qui auraient fait au moins 20 morts. Nous constatons avec une vive préoccupation que les actes de violence persistent, portant atteinte à la sécurité et à l'intégrité de la population civile. Dans ce contexte, nous appelons une fois de plus les parties et les acteurs locaux à déposer les armes et à s'abstenir de tenir des discours qui justifient la violence, car en plus de mettre en péril la vie de centaines d'innocents, de tels comportements compromettent et sapent les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre l'Accord politique libyen.

Nous rappelons à tous les acteurs et à toutes les parties prenantes que l'application de l'Accord politique libyen entériné par la résolution 2259 (2015) est le seul moyen de régler ce conflit. Nous réaffirmons qu'il est fondamental de l'appliquer en vue de l'aboutissement de la transition politique, tel que le Conseil l'a indiqué dans la déclaration du Président du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/26).

Pour conclure, il importe de rappeler et de garder à l'esprit que l'impact du conflit libyen sur la sécurité de la région est une conséquence directe des pratiques interventionnistes et des politiques de changement de régime, lesquelles ont eu des répercussions sur la région du Sahel et ont entraîné le chaos, l'apparition du terrorisme et la militarisation, avec des résultats déplorables qui se perpétuent jusqu'à ce jour.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé, ainsi que de ses efforts diplomatiques constants pour apporter une paix et une stabilité durables en Libye. Nous remercions également la Suède de sa direction du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et la Représentante permanente adjointe, l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni, de son exposé sur les activités du Comité. Nous remercions également M^{me} Hajer Sharief de ses remarques.

Une fois de plus, nous réaffirmons notre appui au Plan d'action des Nations Unies approuvé par le Conseil de sécurité dans ses efforts pour encourager une solution politique prise en main par les Libyens sous les auspices de l'ONU. Nous saluons le Représentant spécial pour ses efforts continus visant à faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action, en étroite collaboration avec les Libyens et d'autres parties prenantes. Il est encourageant de constater que des progrès ont été faits concernant une modification limitée de l'Accord politique libyen qui, nous le pensons, reste le seul cadre viable pour mettre fin à la période de transition.

Nous remercions également l'ONU d'avoir fourni une aide aux autorités libyennes compétentes pour faciliter la tenue d'élections en 2018. Nous pensons que l'inscription de plus de deux millions d'électeurs prouve l'engagement et la disposition des Libyens à participer à un processus électoral démocratique, qui mettrait fin à la période de transition. En outre, les efforts du Représentant spécial visant à promouvoir la réconciliation et le dialogue au niveau local, notamment par la tenue de plusieurs assemblées générales et par des préparations pour la tenue d'une conférence nationale,

contribueront à remédier aux divisions internes parmi les Libyens et aideront à consolider un esprit d'existence harmonieuse entre tous les groupes de la société.

Nous reconnaissons que de sérieux défis font toujours obstacle à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action, notamment le manque d'institutions publiques efficaces et unifiées, l'insécurité, notamment les récents affrontements à Tripoli, et la traite d'êtres humains. Par conséquent, les efforts continus du Représentant spécial du Secrétaire général pour mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies demandent un appui plus coordonné et cohérent de la part des Libyens et de la communauté internationale. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs libyens à continuer de participer au processus politique dans un esprit constructif en vue de trouver une solution politique durable et de réaliser les aspirations légitimes du peuple libyen.

Pour saisir l'occasion qui s'offre actuellement à elle, l'ONU doit également renforcer son partenariat avec les Libyens. À cet égard, nous saluons la récente visite en Libye du Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, qui a démontré une fois de plus l'engagement et la disposition de l'ONU à appuyer les Libyens dans leurs efforts visant à instaurer la paix et la stabilité.

La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit également continuer d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action. Nous pensons que la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/26) a envoyé le bon message et que sa mise en œuvre intégrale sera vitale pour accélérer les progrès déjà accomplis en ce qui concerne le Plan d'action.

Le rôle des pays voisins et des organisations régionales reste également critique pour mettre fin à la crise libyenne. À cet égard, nous saluons la visite du Représentant spécial à Addis-Abeba, et nous le félicitons d'avoir eu des discussions utiles et approfondies avec des hauts responsables de l'Union africaine, notamment avec le Président de la Commission de l'Union africaine. Nous pensons que ces réunions pourraient encore renforcer la coordination et garantir une plus grande collaboration entre les deux organisations en vue d'instaurer une paix durable en Libye.

L'accord conclu entre les deux organisations pour s'attacher ensemble à forger un consensus entre les Libyens, à unifier les institutions libyennes, à former un gouvernement national ouvert à tous, à organiser des élections libres et régulières dans le pays fondées sur

les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et à s'appuyer sur la feuille de route de l'Union africaine et sur le Plan d'action des Nations Unies, est une très bonne chose. Par ailleurs, l'une des principales priorités de la communauté internationale doit aussi rester de remédier au sort des migrants.

Enfin, je voudrais terminer en exprimant une fois de plus notre appui au Représentant spécial et au travail qu'il a accompli pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies. Nous savons tous que le chemin sera semé d'embûches, et c'est pourquoi il est essentiel d'encourager davantage l'appui des Libyens eux-mêmes et de la communauté internationale, afin de trouver une solution politique prise en main par les Libyens sous les auspices de l'ONU.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé très utile sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que sur la situation actuelle dans le pays. De plus, je voudrais remercier M^{me} Hajer Sharief de ses précieuses remarques sur les besoins et les difficultés actuels de la société civile libyenne. Je remercie également l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni de son exposé également très utile sur les travaux actuels du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous sommes attachés à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Nous pensons que l'Accord politique libyen est le seul cadre propice à une solution politique inclusive au cours de la période de transition. Nous saluons le Plan d'action des Nations Unies présenté par M. Salamé en septembre dernier, et nous le considérons comme la solution la plus appropriée à la question de la réconciliation nationale libyenne. Par conséquent, nous encourageons tous les Libyens à travailler ensemble dans un esprit de compromis pour finaliser la transformation politique. Nous réaffirmons également l'importance de la participation des femmes à ce processus.

Nous saluons le projet visant à la réconciliation nationale en Libye, qui est appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix et mis en œuvre par la MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement, car il crée les conditions favorables à la consolidation de la confiance nécessaire à une réconciliation nationale. À

cet égard, nous prenons note de la charte de coexistence pacifique adoptée à Fezzan en décembre dernier.

Toutefois, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation dans le pays, notamment par la crise de l'immigration et par la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, nous appelons la MANUL, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, à s'attaquer aux causes profondes des mouvements massifs de personnes, notamment les déplacements forcés, l'immigration non gérée et la traite des personnes, afin de prévenir l'exploitation des réfugiés et des migrants par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Tous les réfugiés et les migrants doivent être traités avec humanité et dignité. C'est pourquoi nous exhortons et encourageons les autorités libyennes à prendre des mesures concrètes pour éradiquer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans les centres qui sont sous leur contrôle, à renvoyer les personnes dont on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles ont commis des actes de violences, à mener des enquêtes et à poursuivre les responsables, et à signaler publiquement que ces violences ne seront plus tolérées.

La Pologne appelle à l'instauration d'un ordre international fondé sur le respect du droit international et sur l'administration de la justice. Nous sommes également favorables à ce que toute personne qui fait obstacle à l'Accord politique libyen ou le sabote soit tenue pour responsable.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, la Représentante permanente adjointe de la Suède et M^{me} Sharief, de leurs exposés.

Lorsque nous parlons de la Libye aujourd'hui, la plupart des problèmes auxquels nous nous heurtons remontent à une question clef : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce conflit a commencé lorsque le peuple libyen a rejeté les décennies d'oppression et de tyrannie du régime de Kadhafi. Cette odieuse dictature a affaibli les institutions de la Libye, ce qui a donné aux concurrents politiques, aux groupes criminels et aux terroristes une occasion d'exploiter la Libye pour servir leurs propres intérêts. Après avoir organisé une révolution pour exiger un avenir plus stable, plus unifié et plus prospère pour tous, le peuple libyen doit encore atteindre cet objectif fondamental.

C'est pourquoi les États-Unis appuient fermement les efforts du Représentant spécial, M. Salamé, et la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, le dialogue et la réconciliation sont la seule voie à suivre, et rien ne saurait remplacer le processus des Nations Unies. Les membres du Conseil ont maintenant l'occasion d'insuffler un nouvel élan au processus politique, et c'est à cela que nous devons nous consacrer pleinement.

La récente vidéo de migrants afghans en train d'être vendus comme esclaves montre les terribles conséquences qu'entraîne le fait de permettre que le vide sécuritaire en Libye se poursuive. Ce qu'on a vu était profondément choquant. L'existence de marchés aux esclaves où que ce soit dans le monde est un affront à la conscience de tout être humain digne de ce nom. Ces atteintes ignobles aux droits de l'homme doivent cesser.

Nous nous félicitons que le Gouvernement d'entente nationale libyen ait rapidement condamné l'esclavage sous toutes ses formes et qu'il se soit engagé à ouvrir une enquête et à traduire les responsables en justice. Cette enquête doit être menée rapidement et dans la transparence. Un nombre incalculable de migrants continuent d'être détenus dans des camps qui échappent au contrôle du Gouvernement et d'être maltraités et privés de nourriture par leurs ravisseurs.

La crise en cours montre à quel point il est urgent d'appuyer les efforts déployés par les Libyens pour stabiliser le pays. Les Libyens méritent d'avoir un gouvernement capable de fournir les services de base, de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité, et notamment de protéger les plus vulnérables. Les États-Unis sont attachés à ce que les migrants et les réfugiés soient traités humainement et protégés. Nous appuyons avec force l'action menée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour améliorer la condition des migrants en Libye et aider ceux qui ont besoin de protection.

Depuis 2011, nous finançons généreusement ces organisations pour leur permettre de faire face à la crise; nous avons notamment alloué plus de 150 millions de dollars pour atténuer les souffrances en Libye, à l'intention notamment des réfugiés, des migrants vulnérables et des personnes déplacées.

Mais il reste beaucoup à faire. Nous nous félicitons de la coopération de la Libye avec le HCR et

l'OIM et l'engageons instamment à approfondir cette collaboration. En tant que Conseil de sécurité, nous pouvons chercher à identifier et à inscrire sur la liste des sanctions les individus et les réseaux criminels qui se rendent responsables d'atteintes aux droits fondamentaux des migrants. Les États-Unis continueront, de concert avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et d'autres institutions des Nations Unies, de s'employer à renforcer les services de police et de sécurité libyens, et nous engageons d'autres pays à se joindre à nous.

Les richesses et les ressources naturelles de la Libye sont également menacées, et elles doivent être protégées et utilisées pour le bénéfice de tous les Libyens. Mais les agitateurs politiques et les bandes criminelles sont en train de détourner ces avoirs à leur profit. Les États-Unis condamnent avec force ces agissements. Nous sommes particulièrement préoccupés par la contrebande de carburant, et nous continuerons de presser le Conseil de sanctionner tous les navires impliqués dans ces activités criminelles. Nous attendons de tous les États Membres de l'ONU qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis des navires inscrits sur la liste.

L'application renforcée des sanctions serait une mesure supplémentaire qui perturberait les réseaux criminels qui contribuent à l'instabilité en Libye. Si l'État islamique d'Iraq et du Levant a perdu pied en Libye, la menace terroriste, elle, reste bien réelle. La Libye ne doit pas devenir une zone de repli des terroristes depuis laquelle ils planifieraient des attaques, et les groupes terroristes doivent être défaits pour garantir un avenir pacifique aux Libyens.

Le seul moyen viable de relever ces défis sécuritaire, économique et migratoire est une solution politique à la crise actuelle. Les États-Unis sont engagés en faveur d'une Libye forte et unifiée; c'est la raison pour laquelle le Président Trump a reçu dernièrement à Washington le Premier Ministre Faiez Mustafa Serraj. Les États-Unis saluent le leadership dont fait montre M. Serraj et les efforts que déploie le Gouvernement d'entente nationale en faveur d'une solution politique.

Il n'y a pas de place ici pour les agitateurs politiques. Les États-Unis s'opposeront à toute tentative d'imposer une solution militaire à cette crise politique, ce qui ne ferait que saper la stabilité de la Libye. Ceux qui cherchent une solution militaire finiront par aider les groupes terroristes qui prospèrent du fait de l'instabilité. Le seul moyen légitime d'arriver au pouvoir est par le biais d'élections libres et régulières. Nous saluons les progrès

faits en Libye en matière d'inscription des électeurs, et notamment le fait qu'un nombre considérable de jeunes et de femmes se soient déjà inscrits pour voter.

Les États-Unis fournissent une assistance à la Haute Commission électorale nationale pour l'aider elle aussi à bien se préparer. Pour faire fond sur ces progrès, la Chambre des députés doit honorer l'engagement qu'elle a pris de promulguer les lois relatives à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections cette année, en consultation avec le Haut Conseil d'État.

Tandis que les Libyens s'appêtent à tenir des élections, nous appuyons les efforts faits par l'ONU pour promouvoir une gouvernance plus efficace et plus responsable durant cette période de transition. Toutes les parties libyennes doivent s'engager de façon constructive aux côtés de l'ONU pour renforcer l'Accord politique libyen.

Le Conseil de sécurité a affirmé que cet accord doit rester le cadre du processus politique tout au long de la période de transition. Le fait est qu'après des décennies de tyrannie, suivies de plusieurs années de conflit et de chaos, les Libyens méritent un avenir meilleur. Les dirigeants politiques libyens doivent mettre de côté leurs intérêts personnels et s'unir aux fins de la paix. Les Libyens ont besoin d'un gouvernement stable, unifié et démocratique, doté d'institution capables de mettre fin aux atteintes commises par les réseaux criminels et les milices non étatiques.

La voie vers une Libye plus pacifique est ouverte, via une participation au processus politique des Nations Unies. Les États-Unis exhortent toutes les parties en Libye à mettre à profit cette possibilité sans plus de retard.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et son équipe du rapport complet et détaillé qu'ils viennent de nous présenter sur la situation en Libye.

Je souhaite aussi remercier la Représentante permanente adjointe de la Suède, l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni, du brillant exposé qu'elle vient de nous faire au nom de la présidence suédoise du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Sa contribution permet d'éclairer la situation qui prévaut dans ce pays et d'en avoir une meilleure compréhension. Nous remercions également

M^{me} Hajer Sharief, cofondatrice de l'organisation Together We Build It, pour son intervention très instructive.

Depuis 2011, la Guinée équatoriale suit avec grand intérêt l'évolution de la situation en Libye, et encore davantage maintenant que nous sommes membre du Conseil de sécurité car, en tant que pays frère, nous ne pouvons rester indifférents aux problèmes qu'il rencontre. Et nous sommes tous témoins des effets et conséquences considérables de la déstabilisation dont pâtit ce pays autrefois stable. La Guinée équatoriale voudrait dire ici qu'elle est pleinement engagée en faveur de la stabilisation et de la pacification de la Libye et du retour à la normale dans ce pays.

D'ailleurs, en 2011, le Président de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, qui était à l'époque Président en exercice de l'Union africaine, avait invité la communauté internationale et les partenaires de l'Union africaine à appuyer sans réserves les parties au conflit afin qu'elles s'attachent de concert à faciliter la fin des hostilités, à assurer une protection effective de la population civile, à créer les conditions favorables à un dialogue entre les belligérants, et à entreprendre ainsi les réformes nécessaires pour remédier aux causes profondes de la crise actuelle. À cet égard, le Chef de l'État avait dit, lors de son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, que

« le recours à la force en période de conflit n'est pas un facteur d'union mais bien un facteur de division et de destruction » (A/66/PV.II, p.35).

C'est pourquoi la Guinée équatoriale considère que pour parvenir à la stabilité et à la paix auxquelles aspire la Libye, il est indispensable que les parties au conflit et les différents acteurs du pays s'engagent de bonne foi dans ce processus au travers d'un dialogue transparent, franc et inclusif.

L'Accord politique libyen de 2015 doit servir de base et de cadre aux efforts de réconciliation jusqu'à la conclusion du processus et l'Accord semble assez inclusif pour répondre, dans une certaine mesure, aux aspirations des deux assemblées, qui semblent convenir que l'Accord est un cadre qui peut conduire à la fin de la crise en Libye. Cet accord doit aussi permettre d'avancer dans la législation s'agissant du processus devant mener à la transition.

Le lancement, le 20 septembre 2017, du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye vise à

consolider et renforcer l'Accord politique libyen afin de créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) fournit l'assistance technique nécessaire à la Haute Commission électorale nationale et travaille d'arrache-pied pour mettre en place les conditions politiques, législatives et sécuritaires indispensables à la tenue des élections cette année. Ces élections doivent permettre au pays de revenir à une situation normale sur les plans institutionnel, politique, économique et social. De même, la MANUL participe également aux préparatifs de la conférence nationale qui doit réunir tous les Libyens autour d'une même table pour aborder en toute franchise et sans exclusive la myriade de problèmes qui touchent le pays.

Nous notons avec satisfaction que le Plan d'action a permis de faire de modestes progrès. C'est ainsi qu'il a été possible de convoquer au bureau de la MANUL à Tunis, sous la supervision de l'ONU, plusieurs réunions du comité de rédaction conjoint, composé de membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, pour examiner une série d'amendements à l'Accord politique libyen. Il a également été reconnu que le Plan d'action représentait un cadre susceptible de mettre fin à la crise. Tout cela a permis de mettre en œuvre les dispositions de l'article 12 de l'Accord politique. Le Plan d'action prévoit également un engagement à aider les groupes armés, en élaborant une stratégie qui leur permettrait de se réintégrer progressivement dans la société. Le peuple libyen aspire à la paix et appelle de ses vœux la fin de sept années de conflit sans interruption.

La Guinée équatoriale est convaincue que le concours et les efforts de diverses instances internationales pour le retour de la paix en Libye sont indispensables, car la complexité de la situation et les positions antagonistes des parties au conflit exigent une médiation externe, qui, en l'occurrence, est assurée par les partenaires du quatuor, à savoir l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, et par les pays voisins, tels que l'Égypte, la Tunisie et le Tchad.

En dépit des progrès considérables accomplis dans le pays, des problèmes majeurs demeurent, notamment l'insécurité, l'impunité, la situation humanitaire et les questions liées aux migrations. La prolifération de groupes armés qui opèrent en marge de la loi entraîne de graves violations des droits de l'homme dont les auteurs restent impunis. Cette situation se traduit par des cas flagrants d'impunité et d'anarchie. La crise humanitaire

est également un élément important, parce que le pays est encore loin d'atteindre les niveaux d'enseignement, de sécurité et de soins de santé qui étaient les siens avant que la crise éclate en 2011. C'est pourquoi les groupes, entités et individus de la société libyenne qui entravent le retour à la normale en Libye devraient faire l'objet de sanctions exemplaires.

Les immigrants restent les principales victimes des problèmes qui touchent la Libye, étant la cible de la violence extrême, du travail forcé, de la traite, de l'extorsion, des homicides et d'autres ignominies et actes de violence graves, telles que la traite odieuse de migrants à l'intérieur et à l'extérieur des centres de détention officiels. Nous appelons le Gouvernement libyen à relever ces défis par le biais d'une approche directe et globale afin de trouver une solution définitive qui respecte à la fois les droits des immigrants et ceux des communautés d'accueil dans l'ensemble du pays.

Enfin, je tiens à exprimer notre ferme appui à la MANUL pour les efforts louables et inlassables qu'elle déploie pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans ce pays frère, en dépit des difficultés rencontrées, des sacrifices consentis et des pertes subies dans un environnement pas toujours favorable. Nous encourageons la MANUL à continuer de soutenir les autorités et les institutions libyennes dans leurs efforts de consolidation de la paix dans ce pays frère.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis de remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour la qualité de son exposé sur la situation libyenne et lui exprimer le soutien de mon pays, la Côte d'Ivoire, aux efforts qu'il déploie en faveur de la paix en Libye. Je voudrais également saluer le travail accompli par le personnel de la MANUL dans des conditions difficiles. À M^{me} Hajer Sharief, je voudrais adresser mes sincères remerciements pour la pertinence de son intervention et son engagement permanent pour faire entendre la voix des femmes et des jeunes dans le processus démocratique dans lequel son pays, la Libye, s'engage. Enfin, je voudrais saluer l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni, Représentante permanente adjointe de la Suède, pour le vingt-septième rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye qu'elle vient de nous présenter.

Notre séance de ce jour m'offre l'occasion d'évoquer les préoccupations de mon pays relatives à la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et à la

situation humanitaire et sécuritaire. Je me réjouis, à cet effet, de l'engagement constant de la communauté internationale aux côtés du peuple libyen dans sa quête de paix et de stabilité, notamment depuis la signature à Skhirat, au Maroc, de l'Accord politique libyen. Cet important accord demeure, en dépit de ses contraintes, le cadre de référence devant conduire le pays à une transition démocratique, crédible et inclusive et à une solution politique durable. À cet égard, la Côte d'Ivoire se félicite de la dernière déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2017/26), en date du 14 décembre 2017, sur la situation en Libye, par laquelle il a réaffirmé la continuité de l'Accord politique tout au long de la période de transition dans laquelle le pays est engagé. Cette décision du Conseil a permis de dissiper toutes les incertitudes relatives au processus politique et a favorisé la poursuite des discussions entre les parties prenantes libyennes.

De même, l'appui du Conseil au séquençage des opérations déclinées dans le Plan d'action devrait, de l'avis de ma délégation, permettre aux autorités et au peuple libyens de jeter les bases d'une réforme constitutionnelle consensuelle, préalable à la réussite des futures échéances électorales. La délégation ivoirienne salue, dans ce sens, les efforts entrepris par le Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre du dialogue politique entre les parties libyennes et les invite à résoudre, sans délai et dans l'intérêt du peuple libyen, les questions pendantes, notamment la recomposition du Conseil présidentiel, la formation d'un gouvernement d'union représentatif ainsi que la mise en place d'une armée unifiée. Le processus politique en Libye est entré dans une phase décisive, qui nécessite que tous les acteurs impliqués dans la recherche de la paix dans ce pays frère travaillent désormais ensemble à une sortie de crise durable. Aucune autre solution ne ramènera la paix et la stabilité en Libye. La Côte d'Ivoire encourage donc les pays voisins de la Libye, ainsi que la France, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, à œuvrer ensemble afin d'offrir au peuple libyen la paix qui, plus que jamais, est à sa portée.

Mon pays félicite l'Union africaine, et lui rend hommage, pour sa remarquable implication dans la recherche de la paix en Libye dès les premières heures de ce conflit. Le Gouvernement ivoirien se réjouit de l'adoption de la feuille de route de l'Union africaine sur la Libye et des efforts inlassables du Président Denis Sassou Nguesso, Président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Ses efforts, qui ont

abouti à la rencontre des chefs des tribus libyennes en novembre 2017 à Brazzaville et à celle des principaux protagonistes de la crise, ont contribué au renforcement du dialogue entre toutes les parties.

Mon pays invite l'Afrique et l'Europe à se rapprocher davantage pour soutenir la détermination du peuple libyen à parvenir à la paix. Ces progrès politiques importants doivent être pris en considération afin que la conférence nationale prévue en février prochain tienne toutes ses promesses.

Au chapitre de la situation humanitaire et sécuritaire, ma délégation reste préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme occasionnées en majeure partie par les milices armées et les groupes terroristes, qui empêchent l'État d'étendre son autorité sur l'ensemble du territoire et d'y maintenir la paix. La situation sécuritaire en Libye constitue une réelle source d'inquiétude pour la communauté internationale, qui craint l'enracinement du groupe État islamique et de plusieurs groupes terroristes dans ce pays déjà marqué par la prolifération de milices armées. Nous devons, parallèlement au processus politique, afin de garantir son succès, nous attaquer également à la question des milices armées et aux conséquences du repli en Libye des jihadistes et des combattants étrangers qui ont été défaits en Syrie et en Iraq. La présence de ces combattants fait peser une grave hypothèque sur la stabilité et la paix en Libye et contribue à la déstabilisation de la région sahélo-saharienne.

Il n'y a pas d'alternative à la fermeté en Libye contre les groupes terroristes, les trafiquants d'êtres humains et les réseaux de passeurs si l'on veut construire durablement la paix et faire cesser les actes ignobles d'esclavage, de vente d'êtres humains et de traitements inhumains contre les réfugiés, que nos pays ont tous condamnés. J'invite dans ce cadre la communauté internationale à s'approprier la déclaration commune du cinquième Sommet Union africaine-Union européenne, qui s'est tenu les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, afin de mettre fin à cette situation dégradante et de protéger la vie et la dignité des migrants et des réfugiés.

Je voudrais, avant de conclure, exprimer les vives protestations de ma délégation contre l'exportation illicite de pétrole brut dont vient de nous faire part l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni. Ce commerce, source de financement des groupes armés, est de nature à prolonger inutilement la souffrance du peuple libyen et à compliquer le règlement du conflit qui déchire ce

pays. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ne peuvent courir le risque de laisser prospérer ce commerce illicite et devraient par conséquent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y mettre un terme.

Ma délégation tient à réitérer ses félicitations à M. Ghassan Salamé pour l'excellent travail qu'il réalise dans un contexte difficile dans le cadre de son mandat et exhorte la communauté internationale à lui apporter, ainsi qu'aux institutions libyennes, notamment à la Haute Commission électorale nationale, tout le soutien nécessaire à la bonne tenue et à la réussite du processus électoral.

M^{me} Schougin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil de sécurité et de ses efforts précieux. Nous appuyons résolument son travail et celui de l'Organisation des Nations Unies en Libye. Je voudrais aussi me féliciter de l'exposé fort inspirant de M^{me} Sharief. Je la remercie d'avoir porté la voix indispensable de la société civile, en particulier des Libyennes, au Conseil. Nous saluons les efforts qu'elle entreprend dans un environnement véritablement difficile.

Nous avons toujours préconisé que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans les efforts de médiation en Libye et sommes particulièrement encouragés par la visite récente du Secrétaire général adjoint, M. Feltman. La poursuite de l'engagement de haut niveau de l'ONU en Libye est importante pour une approche revigorée, inclusive et à long terme en appui au processus politique mené par la Libye.

Le Représentant spécial, M. Salamé, peut être assuré de notre plein appui tandis qu'il continue d'appliquer le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Nous sommes encouragés par son approche souple et pragmatique et restons attachés à l'Accord politique libyen, qui est le seul cadre viable pour la période de transition. Après des années de conflit et de violence, rétablir la confiance entre les communautés est un préalable indispensable pour la reconstruction du pays. Nous nous félicitons de l'approche de la base vers le sommet choisie pour promouvoir la réconciliation et l'unité, au niveau local aussi bien que national. Nous convenons avec M. Salamé que c'est également un élément crucial pour préparer le terrain des élections.

Nous jugeons encourageants les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne l'inscription sur les listes

électorales, puisque près de deux millions d'électeurs ont maintenant été inscrits par la Haute Commission électorale nationale. Nous exhortons tous les dirigeants politiques libyens à participer de façon constructive aux préparatifs électoraux et à aider à créer les conditions politiques, juridiques et de sécurité nécessaires pour les élections en 2018. Tous les Libyens ont le droit de vivre dans un État démocratique qui défend la primauté du droit et respecte les droits de l'homme.

M^{me} Sharief a décrit avec beaucoup de force et d'éloquence le rôle indispensable que les femmes jouent déjà pour renforcer la confiance et la réconciliation en Libye. Qu'il me soit permis de m'associer à elle et de réaffirmer l'importance de la représentation équitable et de la pleine participation des femmes à chaque étape du processus politique à l'avenir. Nous nous félicitons de la participation des femmes aux réunions du comité de rédaction à Tunis, et comptons que les réunions à venir, ainsi que la conférence nationale, seront inclusives et donneront également l'occasion d'aborder les préoccupations des Libyennes, par exemple sur les questions de sécurité et de mobilité. Un tel processus de paix, ouvert à tous, ouvrira la voie à une paix plus juste, et aura plus de chances d'être perçu comme représentatif et légitime par l'ensemble de la population. Il convient désormais de profiter de la dynamique en Libye et de placer le plein exercice par les femmes de leurs droits au cœur de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est pas une question féminine. C'est une question de paix et de sécurité.

Nous demeurons vivement préoccupés par les souffrances endurées par les migrants et les réfugiés en Libye. Tout doit être mis en œuvre pour protéger ceux qui ont fui les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans leurs pays d'origine, en quête d'un refuge ou d'un avenir meilleur. Nous renouvelons notre appel en faveur d'un accès humanitaire total et sans entrave aux centres de détention et d'efforts supplémentaires pour transformer les installations de détention en centres de transit ouverts afin de respecter les normes internationales. En outre, des enquêtes sur les crimes commis, y compris le commerce des esclaves, ainsi que l'application du principe de responsabilité aux personnes impliquées, sont cruciales. Nous restons ouvert à la possibilité de recourir aux sanctions pour combattre le trafic de migrants et la traite des personnes.

Enfin, les avoirs du peuple libyen doivent être gérés de manière appropriée afin qu'à l'avenir ils soient utilisés au profit de tous les Libyens. C'est pour cette

raison que nous sommes préoccupés par la gestion des avoirs gelés de la Libye et par les informations indiquant une réduction de ces fonds. À titre national, nous sommes déterminés à coopérer avec l'ONU et nos partenaires pour rechercher des moyens d'améliorer la situation actuelle.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, et son équipe, de l'important exposé sur la situation dans ce pays. Je remercie également la Représentante permanente adjointe de la Suède de l'allocution qu'elle a prononcée au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ainsi que M^{me} Hajer Sharief.

À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et du Plan d'action des Nations Unies pour faciliter et arbitrer le processus politique dirigé par les parties libyennes. Nous estimons que le dialogue instauré entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés est encourageant, car il témoigne d'une reconnaissance mutuelle et d'une volonté de s'acheminer vers une transition nationale basée sur la mise en œuvre de l'Accord politique signé en 2015. À cet égard, nous appelons tous les acteurs nationaux à participer activement à ce processus qui représente, comme l'a souligné le Représentant spécial, M. Salamé, l'unique moyen de réaliser la stabilité et l'unité dans le pays.

Nous saluons l'initiative de convoquer une conférence nationale sous les auspices du Secrétaire général. Il est nécessaire d'avoir une plateforme de coordination, de compromis et de coopération entre les divers acteurs politiques et de la société civile libyens. Nous tenons à souligner la nécessité d'impliquer tous les acteurs nationaux déterminés à pérenniser la paix dans le pays, en particulier les femmes et les jeunes, comme l'a souligné avec tant d'éloquence M^{me} Sharief. La conférence nationale est appelée à devenir un espace de dialogue et de réconciliation ouvert qui permettra, dans un délai raisonnable, d'organiser des élections générales transparentes, crédibles et acceptées par toutes les parties. L'appui et l'accompagnement de la communauté internationale seront indispensables à la réalisation de cet objectif.

Cependant, nous observons avec préoccupation la persistance de la violence et des actes de terrorisme tels que l'assassinat du maire de Misrata et la récente attaque

contre l'aéroport de Tripoli. Nous sommes également préoccupés par les violations graves et condamnables des droits de l'homme qui ont été signalées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment la traite des personnes et la situation des groupes de migrants. Selon l'UNICEF, plus de 36 000 enfants migrants ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence en Libye. La situation de la Libye en tant que pays de transit international nécessite de renforcer les mesures adéquates afin de prévenir et de combattre les violations des droits de l'homme. À cet égard, il nous semble pertinent d'examiner les initiatives visant à créer des mécanismes de fiscalisation et de contrôle du territoire.

Pour terminer, nous réitérons notre appui au travail du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, et continuerons de suivre de près le processus politique libyen afin de contribuer aux efforts visant à établir des normes de bonne gouvernance, à réaliser le développement durable et à garantir le respect et la promotion des droits de l'homme que ce pays mérite.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Salamé de son exposé. Nous apprécions vivement son professionnalisme et les efforts diligents qu'il déploie pour restaurer l'État libyen. Nous appuyons les mesures prises par l'ONU pour contribuer au règlement du conflit en Libye sur la base du Plan d'action du Représentant spécial. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les contacts établis entre les parties libyennes, notamment les représentants de Tripoli et de Tobrouk. Nous constatons que les délibérations sur les questions liées à la modification de l'Accord politique libyen, qui reste le fondement d'un règlement pacifique, ont progressé. Cependant, il est clair que ce n'est que la première phase d'une tâche considérable. Nous espérons que les négociations se poursuivront et évolueront vers des accords fiables dans les plus brefs délais.

Une fois que les amendements à l'Accord de Skhirat convenus par les Libyens y auront été incorporés, la mise en œuvre de l'Accord devrait permettre d'accomplir les nombreuses tâches urgentes auxquelles doit s'attaquer la Libye, notamment le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la relance des secteurs économique et social, le règlement des problèmes humanitaires, ainsi que du problème de plus en plus grave des migrations illégales. Dans le même temps, nous estimons qu'il sera crucial de pouvoir compter sur la coopération internationale des

organismes spécialisés compétents afin de lutter contre les réseaux commerciaux criminels associés à la traite des personnes. La Libye ne doit pas être livrée à elle-même face à ce problème.

Nous attendons avec impatience le jour où les Libyens s'engageront dans la voie du développement durable et pourront gérer en toute indépendance les richesses de leur pays, que nul autre pays n'a le droit de s'approprier. Nous sommes préoccupés par les récents affrontements qui se sont produits autour de l'aéroport de Tripoli. Ces événements ne sont malheureusement pas inhabituels en Libye. Ils montrent notamment que la situation n'est pas sous contrôle et rappellent à quel point il est vital de créer un système unifié pour gérer les infrastructures administratives et de sécurité nationales.

Un dialogue largement représentatif entre les acteurs libyens reste le seul moyen efficace de régler la crise prolongée et de réaliser la réconciliation nationale. Il ne faut pas tenter d'exclure injustement les forces politiques patriotiques des délibérations concernant les paramètres de la reconstruction nationale. Nous espérons que les Libyens, en s'appuyant sur le Plan d'action des Nations Unies, parviendront à rétablir l'unité dans leur pays, en tenant compte des intérêts de chaque région.

Nous avons toujours souligné la nécessité de consolider les efforts internationaux d'aide à la Libye. Toutes les missions de médiation doivent fonctionner sur la base des mêmes règles et avoir pour objectif l'unification du pays. Nous saluons les initiatives constructives, entreprises sur la base de la nécessité de renforcer le rôle de coordination central que joue l'ONU. Nous exhortons toutes les parties concernées à examiner avec attention les idées proposées par l'Union africaine. Nous ne devons pas oublier qu'en 2011, l'ignorance des dynamiques régionales décrites par cette organisation continentale importante a fait perdre une véritable occasion de trouver une solution politique en Libye. Au contraire, en violation d'une résolution du Conseil de sécurité, une agression militaire a été lancée et a abouti à la destruction de l'État libyen, que l'ONU tente actuellement de rétablir.

Au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, M^{me} Schoulgin Nyoni nous a décrit les activités de l'entité chargée d'appliquer les sanctions au cours des derniers mois. Nous apprécions les efforts de la délégation suédoise, dirigée par l'Ambassadeur Skoog. Le problème de la prolifération illicite des armes en Libye reste grave et pèse sur la sécurité dans le pays

et dans la région sahélo-saharienne. Il est impératif d'exercer le contrôle le plus strict possible sur les envois de matériel militaire à destination de la Libye effectués en vertu des dérogations en vigueur.

La Russie est profondément attachée au rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye, pays que nous voulons uni, indépendant et jouant un rôle important dans la politique internationale et régionale. Nous sommes disposés à continuer de coopérer pour promouvoir le processus politique en Libye, et à fournir une assistance à M. Salamé en appuyant les contacts fiables avec toutes les parties libyennes. C'est notre principale doctrine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Représentant spécial, M. Salamé, et l'Ambassadrice Schoulgin Nyoni de leurs exposés. La Chine a également suivi attentivement la déclaration faite par M^{me} Sharief.

Les Libyens déploient actuellement des efforts pour rétablir la paix et la stabilité. Toutefois, le pays reste confronté à de multiples défis, notamment des difficultés liées au processus politique, une situation précaire en matière de sécurité, un terrorisme endémique et des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Toutes les parties libyennes doivent privilégier avant tout l'intérêt général du pays et les intérêts vitaux de la population et prendre conjointement des mesures résolues pour faire avancer le processus de paix. La communauté internationale doit continuer à apporter concrètement son appui à cette fin.

Premièrement, tous les acteurs doivent maintenir leur engagement en faveur de l'objectif primordial, à savoir la recherche d'une solution politique de la question libyenne. C'est le peuple libyen qui doit décider de l'avenir de la Libye. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et continuer à promouvoir un processus politique dirigé et pris en main par les Libyens. Toutes les parties libyennes doivent surmonter leurs différends par un dialogue sans exclusive et trouver une solution allant dans le sens des intérêts de tous par des moyens politiques. L'Accord politique libyen constitue le cadre fondamental permettant de mettre fin à la crise libyenne et contribue à la réconciliation nationale et au rétablissement de la gouvernance nationale.

Deuxièmement, la communauté internationale doit créer des conditions de sécurité propices au dialogue politique libyen. La Chine appuie les efforts

que déploie la Libye pour préserver la sécurité et la stabilité nationales. Nous espérons que tous les acteurs en Libye renforceront le dialogue et la confiance mutuelle, œuvreront à l'unification des forces armées nationales et prendront des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme en vue de réduire sensiblement la menace terroriste.

Troisièmement, il faut préserver le rôle de l'ONU en tant que principal vecteur de médiation. Le Représentant spécial, M. Salamé, a joué un rôle de premier plan dans la phase qui a permis le retour en Libye de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Il a, conformément au Plan d'action des Nations Unies visant à promouvoir le processus politique libyen, facilité un dialogue de vaste portée entre tous les acteurs libyens, conduit des discussions approfondies, notamment sur la rédaction d'une nouvelle constitution et tenté de faire avancer le processus électoral. Quelques progrès ont été réalisés à cet égard. La communauté internationale doit se montrer plus confiante, continuer à faire preuve de patience et continuer à appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial Salamé pour faire avancer le Plan d'action avec prudence.

Nous espérons que les voisins de la Libye, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne renforceront leur appui au processus politique libyen. La Chine continuera à suivre de près l'évolution de la situation et à appuyer tous les efforts visant à stabiliser la situation sur le terrain, à promouvoir le processus politique en vue du règlement de la question libyenne, à aider toutes les parties à joindre leurs efforts pour lutter contre le terrorisme. La Chine est prête à renforcer sa contribution au rétablissement rapide de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Libye.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Nous remercions le Représentant spécial, M. Salamé, l'Ambassadrice Irina Schoulgin Nyoni et M^{me} Sharief de leurs exposés détaillés. Nous appuyons pleinement le point de vue selon lequel la solution à la situation en Libye doit être fondamentalement et exclusivement pacifique et que le processus politique doit être pris en charge par les Libyens eux-mêmes.

L'Accord politique libyen doit rester le seul cadre viable tout au long de la période de transition. L'adoption de la nouvelle Constitution libyenne, l'adoption de la loi électorale par la Chambre des représentants et la tenue

d'élections nationales contribueront à mettre un terme aux divisions politiques et à rétablir définitivement la stabilité.

Les efforts internationaux visant à promouvoir la réconciliation politique en Libye doivent être coordonnés par l'ONU dans le cadre du Plan d'action. Il est essentiel que le Conseil reste uni et appuie les efforts du Représentant spécial, M. Salamé.

Dans le même temps, nous devons accorder plus d'attention au programme de développement et veiller à ce que les ressources pétrolières de la Libye soient utilisées au profit du peuple libyen.

Il faut prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour remédier aux questions liées à l'impunité et aux violations des droits de l'homme, aux graves problèmes humanitaires et à la situation désastreuse des migrants.

Il faut garantir le strict respect de l'embargo sur les armes imposé à la Libye.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à appuyer les efforts du Conseil visant à instaurer une paix et une prospérité durables en Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Il me plaît tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye de son exposé important. Il a mis en exergue les efforts intensifs déployés pour dialoguer avec toutes les parties en Libye afin de rapprocher les vues des partis politiques. Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise.

Je voudrais également remercier M^{me} Irina Schoulgin Nyoni, Représentante permanente adjointe de la Suède, de son exposé sur les faits récents en ce qui concerne les sanctions imposées à la Libye. Je remercie en outre M^{me} Sharief, qui a parlé de la société civile libyenne, notamment de la situation des femmes et des jeunes. Je réaffirme la volonté du Gouvernement d'entente nationale d'appuyer le Plan d'action des Nations Unies, de régler la crise politique et d'instaurer la sécurité et la stabilité en Libye.

En décembre dernier, nous avons célébré le deuxième anniversaire de l'Accord politique libyen, qui demeure le seul cadre applicable au processus politique en Libye, tel que cela a été réaffirmé par la communauté internationale dans ses déclarations et résolutions – dont la dernière en date est la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/PRST/2017/26. Ces dernières années, en dépit de lourds défis et de nos moyens limités, le Gouvernement d'entente nationale a œuvré sans relâche pour surmonter les difficultés et les obstacles qui se sont accumulés à tous les niveaux, et qui continuent de peser lourdement sur la vie quotidienne du peuple libyen.

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que de nombreux progrès ont été réalisés, notamment sur le plan de la sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et en ce qui concerne le contrôle des institutions publiques par le Gouvernement. D'un autre côté, nombre d'engagements n'ont pas été honorés en raison de la persistance des divisions politiques et de l'existence d'institutions parallèles qui continuent de fonctionner en dépit du fait que la communauté internationale a confirmé leur caractère illégal et a demandé à tout le monde de ne pas coopérer avec ces entités. Malheureusement, certains États continuent de coopérer avec ces « gouvernements parallèles » – en violation des résolutions internationales et régionales pertinentes. Nous appelons une fois de plus tous les acteurs libyens à privilégier les intérêts nationaux plutôt que des intérêts étroits, à enrayer cette tendance à la détérioration de la situation dans le pays et à joindre leurs efforts pour édifier un État civil, démocratique, fort et solide.

Les événements de ces dernières années en Libye ont prouvé qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise libyenne. La seule solution est une solution politique globale et consensuelle qui rassemble toutes les parties participant au dialogue politique, sans exception.

S'agissant du Plan d'action des Nations Unies, nous voudrions mettre l'accent sur les prochaines élections générales en Libye, une initiative qui est largement appuyée par les Libyens, comme l'atteste le nombre croissant d'électeurs inscrits dans plusieurs régions de la Libye. La plupart des dirigeants politiques ont exprimé leur appui à cette démarche, et le Gouvernement d'entente nationale a apporté son appui à la Haute Commission électorale nationale pour assurer le succès du processus électoral.

Tous ces signes positifs font renaître l'espoir que ce processus sera couronné de succès. Nous appelons le Parlement à accélérer ses efforts en vue de l'adoption d'une loi électorale. Nous devons prendre en considération un certain nombre de défis. Il faut notamment encourager les Libyens à participer aux élections, s'assurer auprès de toutes les parties qu'elles accepteront les résultats des élections, veiller à créer des conditions de sécurité propices, et garantir la tenue des élections sous la supervision ferme de l'ONU et des organisations régionales. Cela garantira l'intégrité des élections et préviendra toute irrégularité susceptible de provoquer des différends à l'avenir. En ce qui concerne la participation de la société civile, des femmes et des jeunes au processus politique, et la recherche de solutions aux problèmes dont souffre le peuple libyen, notre gouvernement travaille avec la société civile par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales libyennes dans toutes les régions de la Libye pour établir un dialogue et répondre aux nombreuses préoccupations du peuple libyen.

J'en viens maintenant au navire marchand, l'*Andromeda*, qui a été saisi par les garde-côtes grecs alors qu'il se rendait de Turquie vers la ville de Misrata en Libye. Selon les autorités grecques, il transportait plusieurs tonnes de matières dangereuses servant à la fabrication d'explosifs. Le Gouvernement d'entente nationale condamne une nouvelle fois tous les actes qui mettent en danger la sécurité de l'État et de ses citoyens, et réaffirme son attachement aux résolutions internationales liées à l'embargo sur les armes imposé à la Libye. Il espère que les Gouvernements grec et turc lui feront part des résultats de leurs enquêtes sur ces questions, et il appelle le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye à lancer des enquêtes pour faire la lumière sur ces circonstances. Le Gouvernement d'entente nationale rejette et condamne une nouvelle fois toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que les assassinats qui ont lieu en Libye, quels qu'en soient les auteurs. Il réaffirme qu'il s'oppose fermement à quiconque tente de miner la sécurité et la stabilité du pays et de mettre en danger la vie des civils en Libye.

Le Gouvernement d'entente nationale condamne toutes les violations visant les réfugiés qui traversent le territoire libyen de manière illégale. Il suit de près les conditions endurées par les migrants illégaux dans les centres de détention, de manière à garantir qu'ils bénéficient des services adéquats en toute sécurité, afin

de créer les conditions propices à leur rapatriement, en coopération avec la MANUL et l'Organisation internationale pour les migrations.

En ce qui concerne les allégations de traite d'êtres humains, notre gouvernement rejette ces actes criminels, que ce soit en Libye ou ailleurs. Ces actes vont à l'encontre des traditions du peuple libyen, des valeurs de la religion musulmane, du droit libyen applicable et de la coutume internationale. Le Procureur général de la Libye a ouvert une enquête sur ces allégations, de façon à garantir le respect du principe de responsabilité lorsqu'une preuve est apportée. Nous nous félicitons de la participation des États et des organisations internationales et régionales, qui cherchent à contribuer à l'enquête sur ces allégations. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et les États voisins pour régler la question des réfugiés illégaux en Libye et pour assurer leur rapatriement.

Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il trouve les moyens appropriés de protéger les avoirs libyens gelés grâce à une meilleure gestion et pour qu'il aide le Gouvernement à remédier aux pertes liées à leur statut d'avoirs gelés. Ces pertes sont considérables, car l'État libyen n'a pas le droit de les gérer comme il veut. Les banques étrangères

imposent des taux d'intérêt négatifs et prohibitifs sur les avoirs gelés de la Libye, ce qui a érodé notre capital et nos avoirs. Cette grave situation, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, a entraîné des pertes et des gaspillages dans les fonds gelés de la Libye, qui sont destinés au peuple libyen et aux générations futures.

En application de la résolution 1970 (2011), il est important que ces avoirs soient protégés et qu'ils ne soient pas utilisés d'une manière qui va à l'encontre des intérêts de l'État libyen. Toutefois, la situation actuelle est contraire à cet objectif et mène à la perte de ces avoirs. Nous avons demandé non pas à ce que le gel soit levé, mais à ce qu'une solution soit trouvée, qui permettrait de gérer et de protéger les fonds et les investissements tout en les maintenant gelés.

Enfin, le peuple libyen est fortement éprouvé par la détérioration de son niveau de vie sur tous les plans, en particulier sur le plan économique, en raison des divisions politiques. Nous espérons que la communauté internationale aidera le peuple libyen à rétablir la stabilité et à édifier un État démocratique. Une fois de plus, nous souhaitons à M. Salamé plein succès dans sa mission. Nous sommes convaincus que ses efforts aboutiront à de meilleurs résultats.

La séance est levée à 12 h 25.